

LE SYNDICAT D'APICULTURE DE L'EURE

BULLETIN DES APICULTEURS DE L'EURE

Le Président du S.A.E. est membre de droit dans chaque commission

REPARTITION DES COMMISSIONS :

Pots et produits de nourrissage	: J.- N. Vasseur et J.- Y. Botineau
Rucher - école	: animation par une équipe tournante
Forfait apicole	: J.- N. Vasseur
Groupeement d'achat	: J.- N. Vasseur et J.- P.Boucher
Travaux au rucher - école	: A. Bouche, J.- P.Boucher, J.- Y. Botineau, P. Fiquet et J.- N. Vasseur
Bulletin des apiculteurs de l'Eure	: René Garnier, P.Olivier, J.- P. Boucher, J.- N. Vasseur et R. Lopez
Animation	: J.- Y. Botineau, A. Bouche, J.- N. Vasseur, R. Lopez et R. Garnier



***Syndicat d'Apiculture
de l'Eure***
<http://sa27.free.fr>



G.D.S.A. 27

***Groupement de Défense
Sanitaire des Abeilles***
<http://gdsa27.free.fr>



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 NOVEMBRE 2005

Présidents d'honneur :

Julien ANDRES, Michel BAREIX

Membres d'honneur :

Françoise BIMONT, Pierre MARC, Bernard TREPAS

Président :

Jean-Pierre CRIAUD
30 rue du Bois Fromont - 27180 NEUVILLE-CLAVILLE - Tél : 02 32 34 05 55 - E-mail : jpcriaud@wanadoo.fr

Vices Président :

René GARNIER
5 Chemin de Saint Mause - 27200 VERNON - Tél : 02 32 51 08 68 - E-mail : renegarnier@tiscali.fr
Jean-Noël VAVASSEUR
5 rue de la Chapelle - 27930 SAINT LUC - Tél : 02 32 37 93 04 - E-mail : jn.vavasqueur@wanadoo.fr

Trésorier :

Serge ROULLEAU
14 rue Noufflard - 27400 LOUVIERS - Tél : 02 32 40 33 53

Secrétaire :

Patrick OLIVIER
4 rue du Bout Lucas - 27630 ECOS - Tél : 02 32 52 01 06

Secrétaire adjoint :

Jacques PHILIBERT
20 rue de l'Eglise - 27930 EMALLEVILLE - Tél : 02 32 34 71 69

Membres :

Marie-Hélène BARTHELEMY
8 place Chantereine - 27200 VERNON - Tél : 06 89 24 37 88 - E-mail : mhpy@club-internet.fr
Jean-Yves BOTINEAU
2 impasse des Charmilles - 27220 LA BOISSIERE - Tél : 02 32 36 53 68
Jean-Pierre BOUCHER
La Mare Bechet - 27110 BERENGEVILLE la CAMPAGNE - Tél : 02 32 34 32 76
Philippe FIQUET
Route de Beauvais - 27190 ORMES - Tél : 02 32 35 48 56 - E-mail : fiquetphilippe@wanadoo.fr
Etienne MINOT
5 chemin de la Fonderie - 27220 L'HABIT - Tél : 02 32 37 29 55 - E-mail : e2mtechnologies@wanadoo.fr

Membres cooptés :

Bernard DAQUE
12 rue de Seine - 27940 PORTMORT - Tél : 02 32 52 08 04 - E-mail : bernarddaque@hotmail.com
Régine MAISIERE
15 route de Pont de l'Arche - 27400 SURTAUVILLE - Tél : 02 32 50 70 36

Vérificateurs

aux comptes :

Jean CARON
100 rue des Vignes du Val - 27700 TOSNY - Tél : 02 32 54 40 49
Jacques LE GOFF
1 rue de la Grande Sente - 27950 ST PIERRE D'AUTILS - Tél : 02 32 53 06 57 - E-mail : jslegoff@aol.com



G.D.S.A. 27

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 NOVEMBRE 2005

Président :

René GARNIER
5 Chemin de Saint Mause - 27200 VERNON - Tél : 02 32 51 08 68 - E-mail : renegarnier@tiscali.fr

Vice Président :

Jean-Pierre CRIAUD
30 rue du Bois Fromont - 27180 NEUVILLE-CLAVILLE - Tél : 02 32 34 05 55 - E-mail : jpcriaud@wanadoo.fr

Trésorier :

Marcel FERMANEL
3 rue Gibelmare - 27110 IVILLE - Tél : 02 32 35 25 41 - E-mail : marcel.fermanel@wanadoo.fr

Secrétaire :

Jean BIRRE
13 rue des Saules - 27950 SAINT JUST - Tél : 02 32 52 36 41

Secrétaire adjoint :

Raphaël LOPEZ
6 Sente des Sérants - 27200 VERNON - Tél : 02 32 51 78 70 - E-mail : rapha.lopez@libertysurf.fr

Membres :

Henri ALEXANDRE
5 rue des Moulins - 27200 VERNON - Tél : 02 32 51 59 07
Martine AMBROISE
10 rue du Rucher - 27370 VRAIVILLE - E-mail : martineambroise@wanadoo.fr
André BOUCHE
10 côte de Montaure - 27400 MONTAURE - Tél : 02 32 50 60 27
Jean CARON
100 rue des Vignes du Val - 27700 TOSNY - Tél : 02 32 54 40 49
Claude CHAUVELOT
12 rue de château - 27000 EVREUX - Tél : 06 86 58 13 48
Bernard DAQUE
12 rue de Seine - 27940 PORTMORT - Tél : 02 32 52 08 04 - E-mail : bernarddaque@hotmail.com
Patrick OLIVIER
4 rue du Bout Lucas - 27630 ECOS - Tél : 02 32 52 01 06

Vérificateurs

aux comptes :

Philippe FIQUET
Route de Beauvais - 27190 ORMES - Tél : 02 32 35 48 56 - E-mail : fiquetphilippe@wanadoo.fr
Jacques LE GOFF
1 rue de la Grande Sente - 27950 ST PIERRE D'AUTILS - Tél : 02 32 53 06 57 - E-mail : jslegoff@aol.com



G.D.S.A. 27

BIENVENUE SUR LES SITES INTERNET DE VOS ORGANISATIONS APICOLES DEPARTEMENTALES

Nous sommes au siècle de **La communication**. Les jeunes générations arrivent, et notre site internet est indispensable.

Notre bulletin a encore de beaux jours devant lui mais il ne suffit plus.

Et oui ! Déjà, jeunes retraités ou curieux de l'apiculture cherchant des informations dans le domaine apicole, consultent ce formidable outil qu'est internet. Ainsi va la vie !

Nous avons la chance d'avoir dans notre Conseil d'Administration un passionné des abeilles qui est aussi un passionné d'informatique. Quelle opportunité !

« L'architecte » qui conçoit le site est là ! Quelques « bâtisseurs » ont déjà retroussé leurs manches et ce nouveau moyen de communiquer est en construction.

Nous espérons que vous découvrirez un site **convivial**, et que, vous pardonneriez les erreurs de jeunesse.

Nous souhaitons que vous y trouviez la plupart des réponses à vos questions et qu'il devienne de plus en plus un lieu d'échange et de perfectionnement.

Nous veillerons à ce que **respect** et **tolérance** soient toujours les maîtres mots dans les relations entre les internautes.

BIENVENUE sur : <http://sa27.free.fr> **et sur :** <http://gdsa27.free.fr>

Jean-Pierre CRIAUD

René Garnier



G.D.S.A. 27

LE MOT DES PRESIDENTS

L'année 2005 est morte !.....

Vive l'année 2006 !

**Nous la souhaitons bénéfique pour les abeilles et leurs maîtres, et émaillée de plein de petits bonheurs apicoles !
Mais cela n'est pas sans effort !**

« *Qui n'avance pas, recule* » dit le proverbe et vos dirigeants départementaux apicoles en sont bien convaincus.

Le programme 2006 est déjà en place et les membres des Conseils d'Administration ont retroussé leurs manches.

Trois nouveaux chemins seront ouverts pour cette nouvelle année :

- La signature d'un contrat jachères et espaces fleuris offrant toute une **richesse pollinifère et nectarifère de qualité** à nos avettes. (*voir article dans ce bulletin*)

- Un encouragement à participer aux formations « **Élevage de reines** » et « **Cours sanitaires** », indispensables pour pratiquer une apiculture éclairée.

- La mise en place de **sites internet**, incontournables pour ouvrir les portes de l'apiculture aux *jeunes actifs* et *jeunes retraités*.

Ce programme sera réalisé grâce à :

- **l'aide financière du CONSEIL GENERAL de l'EURE.**

- **l'engagement bénévole de vos dirigeants.**

- **Votre soutien actif**, qui passe, aussi, par le **respect de la disponibilité des autres et des consignes demandées.**

Et n'oublions pas cet autre proverbe : « *L'abeille est honorée parce qu'elle travaille, non pour elle seule, mais pour tous* »

BONNE ANNEE 2006 !

Le Président du S.A.E.

Le Président du G.D.S.A.

Jean-Pierre CRIAUD

René GARNIER



G.D.S.A. 27

AGENTS SANITAIRES

Dans l'Eure un réseau de 20 agents sanitaires sont nommés par le Préfet. Pour intervenir dans un rucher, l'agent doit être mandaté par la D.D.S.V., suite à une suspicion de maladie ou à la demande de l'apiculteur. Mais vous pouvez le consulter à titre amical.

Chaque année, **3 stages nationaux de formation** sont proposés. Il est souhaitable que quelques apiculteurs, ayant un peu de pratique apicole, puissent participer à ces stages pour devenir agent sanitaire et intervenir en duo avec les Spécialistes très âgés, dans la perspective de prendre le relais.

Les frais relatifs à ces stages sont pris en charge par la DDSV et le GDSA27.

Si vous êtes intéressé : contactez le Président du GDSA.



ASSEMBLEE GENERALE 2005 DU SYNDICAT D'APICULTURE DE L'EURE

Nous nous sommes retrouvés à une centaine d'apiculteurs à l'Hôtel de la Poste à HEUDRE-VILLE SUR EURE le 22 octobre 2005 pour notre Assemblée Générale.

Le Président remercie l'assistance nombreuse et excuse Monsieur VEDRENNE absent pour raison de santé.

Le rapport d'activité est présenté par P.OLIVIER, secrétaire. Les membres du Conseil d'Administration, selon leurs disponibilités ont participé à de nombreuses manifestations avec pour objectif « faire connaître l'Apiculture ». Le fonctionnement du Rucher École de GUICHAINVILLE a fait l'objet de commentaires : Avec 12 séances réparties de mars à septembre, le Rucher École a permis à de nombreux apiculteurs de se retrouver autour des ruches pour des échanges fructueux et passionnés. L'animation par une équipe de plusieurs apiculteurs a été appréciée, et les participants nous ont demandé de maintenir la formule. En 2006 l'élevage des reines sera notre priorité.

Notre secrétaire détaille ensuite le travail effectué en 2005 sur les « jachères abeilles » avec la mise en place de 5 essais ayant pour but de comparer plusieurs espèces végétales. La visite de ces sites, début juillet, a rassemblé une cinquantaine d'apiculteurs sur le terrain.

Ensuite, les responsables du groupement d'achat, J-N. VAVASSEUR et C. CHAUVELOT font le point de leurs activités. De très nombreux apiculteurs profitent de ces regroupements de commandes, mais il reste encore quelques indisciplinés qui perturbent le bon fonctionnement des groupements. Respecter les dates limites pour vos commandes ! Respecter les dates et horaires d'enlèvement !

La sauvegarde des essaims : grâce aux accords passés avec les sapeurs pompiers, les apiculteurs qui le souhaitent ont pu récupérer plus de 300 essaims à travers le département.

Le bilan financier du syndicat est présenté par le trésorier S. ROULLEAU . Grâce au bénévolat et à la bonne volonté de tous, les comptes sont bons et nous pouvons maintenir la cotisation identique à 2005.

Les différents rapports sont approuvés par l'Assemblée. Enfin nous avons procédé aux élections :

- Jean-Pierre CRIAUD, administrateur sortant a été réélu.
- René GARNIER, administrateur sortant a été réélu.
- Jean-Noël VAVASSEUR, administrateur sortant a été réélu.
- Etienne MINOT, membre coopté, a été élu.
- Jacques PHILIBERT, a été élu.

Dans le rapport d'orientation le Président précise les principales actions pour 2006 :

- Développement des jachères fleuries en partenariat avec la Fédération des Chasseurs, nécessité d'une convention signée par le Préfet. Nous profiterons d'une aide financière du Conseil Général.
- Favoriser la formation d'une dizaine d'apiculteurs. Stage:élevage de reines.
- Création du site internet du Syndicat

Des projets ambitieux pour 2006 que nous pourrons réaliser grâce au dynamisme du Conseil d'Administration que je remercie pour le travail effectué. Mes remerciements aussi à J-P EVEILLE pour ses très belles photos sur les jachères fleuries, ainsi qu'à R. LOPEZ qui a pris en main la mise en place de notre site internet.

LE PRESIDENT : J-P CRIAUD

JOURNEE DE VULGARISATION

Samedi 11 FEVRIER 2006

Hôtel du Cygne – Rue du Docteur Paul Guilhaud
27190 CONCHES EN OUCHE

D'un commun accord le S.A.E. et le G.D.S.A.27 ont décidé de consacrer une partie de l'intervention à celui qui tôt ou tard viendra squatter nos colonies :

LE PETIT COLEOPTERE « AETHINA TUMIDA »

INTERVENANT : Professeur Jean Menier du Muséum National d'Histoire Naturelle

Un repas convivial est proposé au restaurant du Cygne à Conches pour ceux qui le désirent (participation 25 €)

PROGRAMME:

- 09 h 30 – 10 h 00 : Réception des participants
- 10 h 00 – 10 h 15 : Allocution de bienvenue des Présidents CRIAUD et GARNIER
- 10 h 15 – 12 h 15 : Le point sur l'Apiculture dans l'Eure – Le suivi sanitaire Résultats de l'**Enquête-Miel** et synthèse des 5 dernières années
- 12 h 30 : Repas
- 14 h 30 – 16 h 30 : **Aethina tumida** (conférence illustrée)

Les déprédateurs des ruches

L'accès à la salle de conférence est gratuite pour les adhérents du S.A.E. et du G.D.S.A. sur présentation de leur carte d'adhérent. Pour les non adhérents, une participation de 8 € sera demandée.

Lors de cette journée, les Etablissements RIGAUT livreront le matériel-bois commandé .

Les inscriptions pour le repas sont à adresser **avant le 4 février 2006** à Marcel Fermanel
3 rue Gibelmare 27110 IVILLE

Un bordereau d'inscription se trouve sur les feuilles de couleur

ELEVER SES REINES ?

Vendredi 12, Samedi 13 mai 2006 et Samedi 20 mai 2006
Rucher-école de Guichainville

Il est de plus en plus évident que nos reines s'usent vite. Les causes en sont multiples et leur remplacement tous les 2 ou 3 ans est une nécessité. Pour s'adapter à cette nouvelle donne, il y a 2 solutions :

- 1 Acheter des reines
- 2 Elever ses propres reines.

Nous avons choisi de favoriser cette deuxième option.

Le S.A.E. et le G.D.S.A.27 organisent un stage de formation sur trois jours, Yves LAYEC, intervenant au Centre de Bauthel, sera l'animateur.

Le groupe devant être inférieur à 15, une commission sélectionnera les candidatures le cas échéant (une participation de 30 € pourra être demandée)

La date de stage a été choisie en mai afin de permettre aux participants de faire une application pratique dans leur rucher dans les 2 mois qui suivent.

Les personnes intéressées doivent se faire connaître en renvoyant le bordereau présenté sur les feuilles de couleur jointes.



La réunion du 18 novembre 2005 à la D.D.S.V. a mis en évidence la nécessité d'une meilleure vision départementale des problèmes sanitaires apicoles et d'un suivi des actions.

La bonne volonté des techniciens de la D.D.S.V. ne suffit pas, et nous comprenons bien que l'apiculture dans l'Eure est une activité mineure.

La bonne santé du cheptel apicole et l'action des spécialistes sanitaires, seraient renforcés si la prise en charge des problèmes était plus coordonnée, plus transparente, donc plus efficace.

La lutte contre les maladies contagieuses (loque américaine et européenne, nosémose, etc...), la maîtrise des parasitoses (varroase et bientôt aethina tumida);le traitement des ruchers abandonnés ont tout à y gagner.

Le déplacement des ruches et la pratique de la transhumance se feraient ainsi en toute connaissance de cause. Les « irresponsables » prendraient peut-être un peu plus conscience des enjeux.

En conséquence, j'ai demandé à notre secrétaire-adjoint Raphaël Lopez d'être coordonnateur de l'action sanitaire, en liaison avec la D.D.S.V., et d'exposer au prochain Conseil d'administration comment il conçoit cette prise en charge.

Devant la diversité des fléaux, c'est ensemble, et dans la clarté, que nous maintiendrons un bon état sanitaire apicole dans notre département.

Le Président du G.D.S.A.

DATES A RETENIR

Mardi 10 janvier 2006	Commande matériel Rigault (date limite)
Dimanche 22 janvier 2006	Commande de pots (date limite)
	Commande de produits de traitement (date limite)
Samedi 4 février 2006	Rétrocession des produits de traitement à Romilly s/ Andelle
	Inscription pour la journée de vulgarisation (date limite)
Samedi 11 février 2006	Journée de vulgarisation à l'Hôtel du Cygne à Conches en Ouche
	Livraison du matériel RIGAULT à Conches en Ouche
Vendredi 12 Mai et Samedi 3 Juin 2006	Stage élevage de reines au Rucher-école
Samedi 20 juin 2006	Suite du stage élevage de reines

Le Registre d'élevage

L'arrêté du 5 juin est applicable depuis le 30 juin 2000. Il est obligatoire pour tout éleveur d'animaux dont la chair ou les produits sont susceptibles d'être consommés après commercialisation.

Si les produits de vos ruches sont destinés à votre consommation familiale, vous n'avez pas cette obligation.

Nous vous conseillons cependant de tenir un cahier mentionnant les opérations principales, les traitements et les visites sanitaires effectuées sur vos ruches.

(Le G.D.S.A. tient à votre disposition des registres d'élevage édités par la F.N.O.S.A.D. à 2€ l'unité.

Vous pourrez vous en procurer lors de la rétrocession des produits de traitement de varroase).



Favoriser les « jachères abeilles », une action de vos organisations apicoles

Avec l'aide du Conseil Général, nous avons mis en place 5 sites d'observation répartis sur le département. Dans chaque site, nous trouvons plusieurs espèces végétales semées séparément. Les semis ont eu lieu la 2^{ème} quinzaine d'avril 2005;

Ainsi nous avons pu observer :

- La facilité d'implantation
- L'effet d'étouffement sur les mauvaises herbes
- La durée de floraison
- Et bien sûr l'intérêt pour les abeilles.

Il ressort de ces observations sur 5 espèces : phacelie, trèfle blanc, mélilot, vesce, sainfoin, que la phacelie est l'espèce la plus intéressante pour une implantation annuelle. Le trèfle blanc est à retenir pour une implantation sur plusieurs années.

Par ailleurs, grâce à l'Association des chasseurs de petit gibier, nous avons pu suivre plusieurs parcelles implantées en « jachères fleuries » et en mesurer de nombreux atouts.

- Intérêt nectarifère et pollinifère.
- Durée de floraison très longue, courant juin jusqu'aux premières gelées
- Intérêt esthétique de premier plan (voir photo sur le site.

Tous ces essais grandeur nature ont fait l'objet d'une journée de visite le samedi 9 juillet. Une cinquantaine d'apiculteurs ont pu voir le travail réalisé et les échanges entre nous ont été intéressants.

Nos projets pour 2006

En partenariat avec la Fédération des chasseurs, l'Association des chasseurs de petit gibier, nous allons inciter les agriculteurs à planter des jachères favorables aux abeilles et au petit gibier. Pour cela une convention doit être signée entre les différents acteurs et l'administration. A suivre... Mais il est possible d'annoncer que nous aiderons à l'implantation de 250 à 300 hectares de phacelie et trèfle blanc, ainsi que 50 à 60 hectares du mélange floral « jour de fête » composé de Centaurée barbeau, cosmos sulfureux, cosmos variés, zinnias.

Si vous avez la possibilité de semer vous-même quelques ares du mélange indiqué ci-dessus nous pouvons vous fournir les semences gratuitement, soit 400g pour 1000m², ceci dans la limite des stocks disponibles. Renvoyez le coupon joint.



SYNDICAT D'APICULTURE DE L'EURE

COTISATIONS SYNDICALES 2006 (à régler avant le 31/01/2006)	
Nombres de ruches	Cotisation
1 à 10	37 €
11 à 25	41 €
26 à 50	45 €
51 à 75	49 €
76 à 100	53 €
+ 100	57 €
Cotisations syndicale sans l'abeille de France : déduire 19 €	

COTISATIONS SYMPATHISANTS 2006
Cotisations de 5 €ou plus

La cotisation d'assurance pour les ruches et leur contenu n'est pas incluse dans la cotisation syndicale.

Par conséquent, n'oubliez pas de l'ajouter (voir tarif ci-dessous)

RAPPEL DES GARANTIES ASSURANCES	
Tarif unique d'assurance : 0,85 €par ruche avec un minimum de 2,75 €	
Calcul de ce que vous devez régler :	
Cotisation syndicale €
Tarif unique d'assurance	0, 85 €X = €
Total €
<p>Adressez votre chèque à l'ordre du Syndicat du S.A.E. Au trésorier du syndicat d'Apiculture de l'Eure : Monsieur Serge ROULLEAU 14 rue Noufflard - 27400 LOUVIERS Tél : 02 32 40 33 53</p>	



G.D.S.A. 27

RETROCESSION DE PRODUITS DE TRAITEMENT DE LA VARROASE

Le VARROA est toujours présent dans vos colonies, les contrôles effectués dans divers ruchers en attestent. Il affecte considérablement la santé de vos abeilles et nuit au bon rendement de votre rucher. Pour effectuer un traitement de PRINTEMPS sur vos ruches et traiter vos essaims il vous faut passer votre commande avant le 22 janvier 2006.

Une rétrocession de lanières APIVAR aura lieu le SAMEDI 4 février 2006
 De 17 à 19 heures
 Au Cabinet Vétérinaire du Dr PINARD
 300 rue de la Libération 27610 ROMILLY Sur ANDELLE

Pour pouvoir bénéficier des conditions avantageuses que vous offre le GDSA, avec le soutien du Conseil Général de l'Eure, il faut :

- 1) Avoir fait sa déclaration annuelle de ruches à la DDSV qui vous attribue un Numéro de détenteur de ruches .
- 2) Etre adhérent au GDSA et être à jour de sa cotisation 2006
- 3) Avoir adressé le bulletin de commande ci-dessous accompagné du chèque correspondant.
- 4) Venir retirer le produit au Cabinet Vétérinaire, (ou, à défaut, mandater un collègue ou un membre de votre famille pour le retirer à votre place ..)

Une ordonnance vous sera délivrée avec les produits de traitement, mais le nombre de sachets prescrits sera fonction du nombre de ruches déclarées et des prévisions d'essaims.

Une autre rétrocession aura lieu en juin pour les traitements d'été.

**EN DEHORS DE CE PROCESSUS
IL NE SERA PAS POSSIBLE DE VOUS APPROVISIONNER !**

BON DE COMMANDE (à conserver pour mémoire)

Un bon de commande sur les pages de couleur jointes est à adresser à Marcel Fermanel.

Je soussigné.....
 Adresse.....
 Nombre de ruches déclarées à la DDSV :.....N° de détenteur de ruches :_ _ _ _ _

Nombre de sachets de 10 lanières demandés :.....(2 lanières par ruches)
 ✍ Me rendra au Cabinet Vétérinaire le 4 février 2006
 ✍ Mandate M. ou Mmepour le retirer à ma place .
 Ci-joint un chèque de : 19 € Xsachets =€à l'ordre du GDSA adressé au Trésorier :
 Marcel Fermanel 4 rue de Gibelmare 27110 Iville - E-mail : marcel.fermanel@wanadoo.fr

Fait àle Signature :



Maladies apiaires... loque américaine... et CIVISME

La Loque américaine est une maladie qui existe depuis très longtemps. Croire pour autant que c'est une maladie du passé serait une erreur : elle n'a jamais disparu et même si elle s'est faite un peu éclipsée par le varroa, elle reste néanmoins présente dans notre département et constitue toujours un défi et une menace permanente pour l'apiculteur.

La maladie revêt en effet deux visages :

- une forme active et évolutive, celle qui détruit rapidement la colonie, puis le rucher entier.
- une forme d'attente et de contagion, la spore, très résistante et invisible.

Cette particularité n'est pas toujours facile à concevoir pour un apiculteur. Les maladies infectieuses communes de l'homme sont souvent plus « simples » car elles se présentent rarement sous ce double visage.

Penser que la Loque américaine se soigne à l'aide des antibiotiques seuls en un coup de cuillère à pot est une aberration : c'est oublier la moitié de la maladie, et quelle moitié ! non seulement, la spore est insensible aux antibiotiques, mais elle assure la dissémination de la maladie et sa pérennité dans le rucher (résistante – jusque trente ou quarante ans, elle reste dans la ruche et lorsque les conditions seront de nouveau favorables à son développement, elle permettra à la maladie de repartir). Les antibiotiques seuls, c'est la récurrence assurée ! sans parler des problèmes de résidus dans le miel et d'apparition de résistance de la part de la bactérie. Le traitement de la Loque américaine nécessite une approche rigoureuse, qui ne peut pas être uniquement médicamenteuse.

La loque américaine n'est pas une maladie honteuse

Si une mauvaise conduite d'élevage est un facteur décisif, même les ruchers les mieux tenus ne sont pas à l'abri d'une contagion par les ruchers environnants, moins bien « tenus » : la Loque américaine, ça « arrive aussi aux meilleurs ». Un cas de Loque américaine dans son rucher ne veut pas forcément dire faute de la part de l'apiculteur, mais doit le faire réfléchir et se remettre en question. Ce n'est pas une honte d'avoir des ruches loqueuses, il faut simplement faire ce qu'il faut quand il faut.

La déclaration de la maladie est obligatoire et c'est l'intérêt de l'apiculteur de la déclarer et l'intérêt de tous

La DDSV mandatera un agent sanitaire pour **vous aider** à sauver les colonies qui peuvent l'être, enrayer le développement de la maladie et surtout assurer un assainissement durable de votre rucher. Lors de maladie avancée, il faut parfois se résoudre à des sacrifices difficiles (destruction des colonies voire de la ruche) et mal vécus par l'apiculteur, mais c'est un investissement pour l'avenir, pour repartir sur des bases saines.

La loque américaine est le problème de tous

Négliger son rucher, ne pas déclarer une suspicion de maladie à la DDSV, c'est à terme la perte de son rucher mais aussi la contagion aux ruchers environnants : **il en va de votre responsabilité morale de ne pas négliger la loque américaine.**

DC / RL

En cas de sinistre, la déclaration doit être faite dans les 5 jours, sauf vol : 24 h.

S'adresser à la Caisse Régionale d'Assurance de l'EURE :

CRAMA
32, rue Politzer – B.P. 625
27000 EVREUX CEDEX

EMPLACEMENT DES RUCHERS (pour assurance)

Nbre de Ruches	Code Postal	Commune	Adresse

ASSURANCE

La CRAMA ne couvre évidemment pas des abeilles malades lors de la présente déclaration. (Si l'année passée, vous n'étiez pas assuré contre la mortalité, vous devez remplir impérativement la déclaration suivante).

Je soussigné(e),, atteste sur l'honneur que mes abeilles sont exemptes de maladies contagieuses et en particulier d'Aspergillomycose,

Je m'engage à faire visiter mes ruches par un expert apicole désigné par la Caisse Régionale d'Assurance Mutuelle Agricole de l'EURE, si celle-ci décide de procéder à un contrôle.

Nom, prénom Mme, Mlle, M.....

Adresse.....

Code Postal Ville.....Canton.....

Total à payer (Cotisation syndicale + Assurance).....

Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre du SYNDICAT DE L'EURE et adresser au trésorier du syndicat,

Date et Signature

**EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES ET/OU CONVENTIONS SPECIALES DU
CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DES GROUPEMENTS APICOLES**

Risques garantis :

- A- Responsabilité civile
- B- Incendie et garanties annexes
- C- Vol et détournement
- D- Mortalité
- E- Protection juridique

On entend par ASSURE la personne désignée au certificat de garantie. Au début de chaque année, l'ASSURE doit déclarer la TOTALITE des ruches qu'il possède, et leur implantation géographique.

Biens garantis :

Les ruches et leurs équipements internes: pied, plateau, cadres, couvre-cadres, hausse, toit, etc
Le produit : miel, cire, gelée royale, contenu des ruches.
La colonie d'abeilles (reine, mâles et ouvrières), le couvain (œufs et larves) contenus dans les ruches.
L'essaim, tant que l'assuré en demeure le gardien.

Définition de la garantie Mortalité des abeilles :

- Imputable aux maladies légalement infectieuses : loque américaine, loque européenne, acariose, nosémoze, varroase.
- Imputable à l'aspergillomycose.
- Par empoisonnement accidentel survenu à la suite de traitements chimiques des cultures voisines.

Dans le cas où les autorités compétentes ordonnent la destruction par mesure prophylactique des ruches, de leur équipement interne et du produit, la Caisse garantit à l'assuré le paiement d'une indemnité dont le maximum est rappelé ci-après. La colonie d'abeilles sera indemnisée au titre de la garantie « MORTALITE »

Engagement maximum de la caisse :

- Ruche et contenu :	64,05 €
- Essaim et couvain	45,75 €
Total	109,80 €

Indemnités compensatrices :

- 20% de l'indemnité due en cas de sinistre faisant jouer la garantie B
- 30% de l'indemnité due en cas de sinistre faisant jouer la garantie D

Cotisations:

0,85 € par ruche avec un minimum de 2,75 €



G.D.S.A. 27

**PLAN SANITAIRE D'ELEVAGE 2006
Lutte contre la varroase**

Produits autorisés :

- APISTAN (fluvalinate) : Eviter d'utiliser ce produit compte tenu de la résistance du varroa.
- APIVAR (amitrazé) : Conseillé pour le traitement de printemps.
- APIGUARD (thymol) : A utiliser après la récolte.
Nécessite une bonne température extérieure pour avoir son maximum d'efficacité

1/ Programme de printemps :

Si l'infestation des varroas est préoccupante, un traitement est conseillé, mais il faut éviter le traitement systématique.
Disposer 2 lanières d'APIVAR en pleine grappe et les laisser 8 à 10 semaines.
Prévoir IMPERATIVEMENT de les retirer avant la floraison du colza et la pose des hausses.

2/ Programme sur les essais :

APIVAR ou APIGUARD : 1 par colonie

3/ Programme d'automne :

Dès la fin de la récolte, le traitement est indispensable :
APIVAR : 2 lanières par colonie pendant 10 semaines
Ou APIGUARD : 2 Barquettes à 15 jours d'intervalle, en couvrant la ruche par un plateau réhaussé de 4 à 5 cms ou en utilisant un plateau nourrisseur inversé.

RETROCESSION DES PRODUITS : Uniquement sur commande, et aux dates fixées.

La réglementation oblige à ce que ces médicaments vétérinaires soient détenus et délivrés au CABINET de votre VETERINAIRE. Ils vous seront délivrés accompagnés d'une ordonnance portant votre numéro de rucher donné par la DDSV.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez mandater un collègue ou une personne de votre entourage pour les retirer à votre place .

Les modalités de commande vous sont données dans les pages ci-jointes.

La Vétérinaire Conseil du G.D.S.A. : Frédérique PINARD

Il est important de connaître l'importance de l'infestation du varroa . Pour cela l'utilisation du plateau grillagé détecteur est recommandé. En dehors des périodes de traitement, comptabiliser quotidiennement pendant plusieurs jours les varroas tombés sur le plateau par mort naturelle. Faire la moyenne par jour. Nombre de varroas/jour X 120 = nombre approximatif de varroas dans la ruche Plusieurs centaines de varroas sur une colonie en hivernage est préoccupant. Si ces abeilles d'hiver sont affaiblies par le parasitage du varroa, les conditions d'élevage des jeunes abeilles au printemps seront mauvaises.

Il est recommandé de traiter au printemps si la colonie est parasitée à + de 100 varroas

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES DE L'EURE

APPEL DE COTISATION 2006

Apiculteur possédant		(*)
De 1 à 5 ruches	Cotisation seule	7 €
	Cotisation + abonnement à « La Santé de l'Abeille »	23 €
De 6 à 20 ruches	Cotisation seule	10 €
	Cotisation + abonnement à « La Santé de l'Abeille »	26 €
De 21 à 40 ruches	Cotisation seule	12 €
	Cotisation + abonnement à « La Santé de l'Abeille »	28 €
Plus de 40 ruches	Cotisation seule	14 €
	Cotisation + abonnement à « La Santé de l'Abeille »	30 €

(*) entourer l'option choisie

Afin de faciliter la tâche de votre trésorier, tout paiement doit se faire par chèque.

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Téléphone :
Mail :	
Nombre de ruches.....	N° D.D.S.V.....
Ci-joint un Chèque de.....€ libellé au nom du GDSA	
A adresser à :	
Marcel Fermanel 4 rue de Gibelmare 27110 Iville - marcel.fermanel@wanadoo.fr	

ATTENTION : Vous devrez être à jour de votre cotisation 2006 au GDSA pour pouvoir :

1. Retirer vos produits de traitement au Cabinet Vétérinaire.
2. Participer aux manifestations organisées par le G.D.S.A.
3. Bénéficier d'aides financières pour la participation à des stages

Cette feuille est à conserver pour mémoire . Envoyer la feuille de couleur jointe

Obligation en cas de sinistre :

L'assuré doit déclarer à la Caisse tout sinistre susceptible de mettre en jeu une ou plusieurs garanties du contrat.

Cette déclaration doit être faite dès qu'il en a connaissance, et au plus tard dans les 5 jours, sauf en cas de vol (24h).

L'assuré doit faire parvenir à la caisse une déclaration précisant :

- La nature et les circonstances du sinistre
- Les causes présumées et connues
- L'identité et adresse du ou des auteurs du sinistre et de toute personne impliquée dans celui-ci, de leur assureur, des témoins, des victimes.
- La nature des dommages matériels et/ou corporels et leur montant approximatif.
- S'il y a établissement d'un procès-verbal ou constat.

En cas de vol, acte de malveillance ou empoisonnement par des produits de traitements, l'assuré doit déposer une plainte auprès des autorités compétentes.

LIMITES DES GARANTIES ET FRANCHISES			
		LIMITES	FRANCHISES
A	Responsabilité civile Dommages corporels Dommages matériels Dommages matériels consécutifs	Par année d'assurance : 6 100 000 € Par année d'assurance : 1 530 000 € Par année d'assurance : 153 000 €	NEANT
	Pollution accidentelles des eaux (dommages corporels et/ou matériels)	Par année d'assurance : 765 000 €	10% Minimum : 76 € Maximum : 1530 €
	Intoxication Alimentaire	Par année d'assurance : 1 530 000 €	10% Minimum : 76 € Maximum : 760 €
B	Incendie- Tempête	A concurrence de l'engagement maximum de la caisse par sinistre 153 000 €	22 € en tempête par sinistre
C	Vol et Détérioration des ruches (acte de malveillance - vandalisme)	A concurrence de l'engagement maximum de la caisse.	76 € par sinistre
D	Mortalité (Destruction des ruches par mesure prophylactique)	A concurrence de l'engagement maximum de la caisse.	10 % par sinistre
E	Protection juridique	A concurrence des frais engagés sans pouvoir dépasser 15 300 €	NEANT

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES AGENTS SANITAIRES**

Le 18 novembre 2005 à la DDSV

Etaient présents : Eric VINCENT pour la D.D.S.V
Frédérique PINARD vétérinaire-conseil du GDSA27
René GARNIER Président du GDSA27 et agent sanitaire
Jean-Pierre CRIAUD Président du S.A.E. et agent sanitaire

Les Agents sanitaires : Henri ALEXANDRE, Jean-Yves BOTINEAU, André BOUCHE,
Jean CARON, Claude CHAUVELOT, Marcel FERMANEL, Michel GALUS,
Martial LEGLORION, Raphaël LOPEZ, Claude PLATEL et Claude ROY

Auditeurs libres : Bernard DAQUE, Régine MAIZIERE

Un tour de table permet de cerner les principales préoccupations des spécialistes apicoles :

- Le rôle des agents et les moyens d'action
- La recrudescence de la loque américaine
- Le traitement de la varroase
- La venue d'aethina tumida
- L'élimination des ruchers abandonnés
- La formation des agents sanitaires.

Sur chaque thème, des réponses ont pu être apportées et permettre de progresser ainsi vers l'amélioration de l'état des ruchers. Cette réunion très constructive a mis en évidence le sérieux de l'engagement des agents sanitaires du département. Souhaitons qu'en contre partie, l'ensemble des détenteurs de ruches de l'Eure se comporte en **apiculteurs responsables** ; ce qui n'est pas tout à fait le cas actuellement.

UNE HISTOIRE VRAIE

Monsieur X a des ruches dans une zone d'infestation de loque américaine. Sur mandat de la D.D.S.V. un agent sanitaire AB convient d'une visite sanitaire avec Monsieur X. Sur 10 ruches, 7 sont très infestées (confirmation par analyse de laboratoire) et trois peuvent être sauvées. M. X explique que 3 ruches sont à lui et que les 7 autres sont à Monsieur Y qui les a déposées chez lui.

AB propose que Messieurs X et Y détruisent les 7 colonies fortement atteintes et désinfectent leur matériel. Un traitement avant hiver sera pratiqué sur les 3 autres. M. X est d'accord et AB fait une première application d'antibiotique.

Une semaine après AB se rend chez M. X pour pratiquer un 2^{ème} traitement et constater la destruction des colonies atteintes.

Surprise ! M. X a bien fait le nécessaire sur ses 3 ruches mais les 7 autres ont disparu. M. Y les a ramenées à son domicile à environ 50 kms (emmenant avec, les 3 nourrisseurs de AB.....et pourquoi pas ?).

Inconscience ? Mépris des lois et des autres ? Egoïsme ? Incompétence ?

Que dirions nous d'un éleveur de bovin qui transporterait de pré en pré, en toute connaissance, des bêtes atteintes de la fièvre aphteuse ?

**GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES****COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
le 22 Novembre 2005 à l'Hôtel de la Poste à Heudreville sur Eure**

Le Président Garnier a ouvert la séance à 16 h 30 devant un certain nombre d'adhérents. Elle faisait suite à l'A.G. du Syndicat d'Apiculture de l'Eure.

La présence des Etablissements LE ROUGE apportait un plus à cette journée.

Le Président a remercié le représentant de la D.D.S.V. Eric Vincent et le vétérinaire-conseil du Groupement, Madame le Docteur Frédérique Pinard, de participer à cette Assemblée.

Puis il a présenté son rapport d'activité et d'orientation :

Il rappela le grand événement que fut le Congrès National d'Evreux., et fit le bilan des principales actions du G.D.S.A.:

- Rétrocession des produits de traitement de la varroase
- Incitation à utiliser des plateaux grillagés
- Maintien du réseau d'agents sanitaires
- Participation à l'enquête multifactorielle
- Edition du bulletin conjointement avec le SAE;

Il cita les projets pour 2006 :

- Information et formation concernant Aethina Tumida
- articipation à l'organisation de formations « Elevage de Reines »
- Collaboration dans l'opération « jachères fleuries.
- Mise sur toile d'un site internet. Etc...

La parole est alors donnée au Docteur Vétérinaire Pinard qui a rappelé et son rôle et les conditions de rétrocession des produits de traitement sur la varroase.

Eric Vincent, de la D.D.S.V., fit le point sur l'état sanitaire apicole dans l'Eure où l'on doit noter une recrudescence des foyers de loque américaine.

Les élections pour le renouvellement des mandats de trois administrateurs et la succession de J. Le Goff, et J-N Vavasseur, ne souhaitant pas poursuivre leur participation au C.A suivirent : Martine AMBROISE, Jean BIRRE, André BOUCHE, Marcel FERMANEL et Bernard DAQUE furent élus par la quasi totalité des 98 votants.

Le trésorier Jacques Le Goff présenta son rapport de trésorerie 2004 avec un solde positif, il fut approuvé à l'unanimité. Il présenta d'autre part les comptes du Congrès FNOSAD dont le solde est lui aussi positif.

Un site internet pour les organisations apicoles devient indispensable. Les nouvelles générations et les jeunes retraités vont de plus en plus sur internet chercher les renseignements dont ils ont besoin. Raphaël Lopez a présenté le site qu'il a conçu pour le GDSA, il a insisté pour que ce site soit vivant et que chacun puisse y apporter sa pierre. La présentation qui a été faite est de bonne augure. Bravo à son concepteur.

Après quelques échanges, le président remercia les participants et les invita à prendre part au pot de clôture offert par le G.D.S.A.27 et le S.A.E.

ANNONCES DES ADHERENTS

Cette rubrique a pour but de mettre en relation acheteurs et vendeurs. Nous n'intervenons pas dans les transactions et nous ne donnons aucun prix.

A VENDRE :

- 6 ruches Dadant 10 C peuplées plus hausses.
Contact : M. BAREIX - Tél : 02.32.50.51.30

- 7 ruches Dadant, peuplées, 12 C., TBE+cadres+hausses+cire
- 20 ruches Dadant, vides, 12 C, TBE
- 350 pots 1 Kg
- 150 pots 500 Gr
Contact : M. AUBRY - Tél : 02.32.26.47.76

- Seaux à miel, 20 et 40 L
Contact : C. CAILLE : Tél : 02.32.44.41.18

- Ruches Dadant peuplées
Contact : J. BIRRE - Tél : 02.32.52.36.41

- Miel toutes fleurs région Vexin
Contact : Ch. PETITPAS - Tél : 02.32.52.38.11

PROPOSE :

- Emplacement pour rucher région Vernon contre coup de main à l'entretien des lieux
Contact : C. BERTRAND - Tél : 02.32.52.13.93

PARRAINAGE

Vous êtes débutant, vous demandez l'aide d'un apiculteur expérimenté pour débiter.

Vous êtes expérimenté, vous disposez d'un peu de temps,
vous proposez votre aide à un jeune apiculteur.

Vous êtes âgé, fatigué, vous voulez l'aide d'un apiculteur plus jeune pour certains travaux.

Dans tous les cas, faites vous connaître !

Téléphonez au responsable du parrainage :
Philippe FIQUET
Tél : 02.32.35.48.56 (heures repas)

SAE 27

RUCHER ECOLE DE GUICHAINVILLE

PROGRAMME RUCHER 2006 (période de mars-avril 2006)

Samédi 4 mars 2006 à 14 h 15	Contrôle des chutes de varroas (lanières posées en février) 1er nourrissage Montage des cires, préparation, nettoyage du matériel
Samédi 18 mars 2006 à 14 h 15	Contrôle couvain Préparation des hausses
Samédi 8 avril 2006 à 14 h 15	Changement des cadres des corps, contrôle de la ponte Visite des colonies, contrôle 2ème nourrissage
Samédi 22 avril 2006 à 14 h 15	Marquage des reines Retrait des lanières Poses des hausses

La couleur des reines qui naîtront en 2006 sera le blanc

COMMENT ALLER AU RUCHER ECOLE

A partir du rond-point de BRICORAMA à la Madeleine à EVREUX, prendre la route de SAINT-ANDRE

Après avoir traversé le hameau de MELLEVILLE, vous apercevrez l'usine d'incinération des ordures ménagères sur la gauche.

Le **RUCHER-ECOLE** se trouve dans le 1er bois à gauche après l'usine, sur la route de Saint-André, 500 m avant d'arriver à GUICHAINVILLE

UTILISATION DE LA CHAUDIERE A CIRE

Comme indiqué lors de l'Assemblée Générale une chaudière à cire est disponible pour les adhérents. Jean-Pierre BOUCHER, habitant entre EVREUX et LE NEUBOURG, a accepté de gérer « l'utilisation de l'appareil ».

- 1 - **Contacteur** J-P Boucher pour fixer la semaine d'utilisation.
- 2 - **Participation** : Une petite participation vous sera demandé avant la prise en charge :
 - a. Chaudière seule 10 €
 - b. Chaudière + gaz + trépied 15 €
 - c. Caution 400 €(rendus après utilisation)
- 3 - **Responsabilité** : Le responsable en cas de détérioration est le signataire du chèque de caution
- 4 - **La personne qui vient chercher la chaudière** chez J-P Boucher **est la même qui la rapporte** le samedi suivant.

Durée de l'utilisation : 1 semaine (du samedi au samedi). Pendant la semaine d'utilisation vous pouvez prêter la chaudière à un collègue en lui indiquant toutes les précautions nécessaires au bon fonctionnement.

Jean-Pierre BOUCHER La Mare Béchet 27110 BERENGEVILLE LA CAMPAGNE
Tel : 02 32 34 32 76